



CONVENTION DE PRET DE MATERIEL : VAISSELLE REUTILISABLE

(valable pour un prêt unique)

Entre : Ambert Livradois Forez Communauté de Communes, sise 15 Rue du 11 Novembre -
63600 Ambert représentée par son Président, Monsieur Daniel FORESTIER.

Et l'EMPRUNTEUR :

Représenté par :

Téléphone et email :

Date de naissance si particulier :

Adresse de facturation :

.....

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Obligations de Ambert Livradois Forez Communauté de Communes

Ambert Livradois Forez Communauté de Communes s'engage à mettre à disposition de l'association, de la collectivité ou du particulier, ci-dessus nommé, **de la vaisselle réutilisable**.

Le matériel manquant sera facturé au tarif indiqué dans l'article 3.

Article 2 : Obligations de l'emprunteur

L'emprunteur s'engage à **prendre en charge les frais occasionnés par le vol, la perte, la détérioration du matériel** dont les tarifs sont indiqués à l'article suivant.

Rendre le matériel :

- **lavé et séché** dans le conditionnement d'origine
- **dans le délai fixé lors de la remise de la vaisselle**, afin de ne pas apporter atteinte au bon fonctionnement du service.

Régler la facture délivrée par la Trésorerie d'Ambert relative au non-retour de la vaisselle réutilisable, à réception de celle-ci.

Article 3 : durée de prêt et tarifs

La vaisselle est empruntée du au

Dénomination	Quantité départ	Quantité retour	Nb manquant ou détérioré	Prix unitaire	Montant à payer
Assiettes plates				1,50 €	
Assiettes à dessert				1,50 €	
Assiettes creuses				1,50 €	
Fourchettes				0,50 €	
Couteaux				0,50 €	
Petites cuillères				0,50 €	
Cuillères à soupe				0,50 €	
Pichets				5 €	
Accessoires				2 €	
TOTAL A PAYER					

Signature de l'association	<p>Ambert Livradois Forez Communauté de Communes</p>  <p>Le Président, Daniel FORESTIER</p>
----------------------------	---